

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 octobre 2019

PLFSS POUR 2020 - (N° 2296)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 2078

présenté par

M. Véran

à l'amendement n° 1958 (Rect) du Gouvernement

ARTICLE 27

Après l'alinéa 1, insérer l'alinéa suivant :

« I A. – À la fin du premier alinéa de l'article L. 6211-21 du code de la santé publique, les mots : « des articles L. 162-1-7 et L. 162-1-7-1 » sont remplacés par les mots : « de l'article L. 162-1-7 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Coordination.